



# Bilan de la mandature

prévention ou les Aides Simplifiées Agricoles destinées aux très petites structures, qui permettent d'accompagner financièrement les entreprises qui investissent dans leur capital humain et dans l'amélioration des conditions de travail.

Préparer l'avenir est également l'une des priorités de la MSA. C'est la raison pour laquelle des actions de prévention dans les lycées et les établissements scolaires agricoles sont organisées pour sensibiliser les jeunes dès leur scolarité à ces questions de santé sécurité au travail.

## Pour quels résultats ?

16 exploitations ont bénéficié du partenariat avec les distributeurs d'électricité et les chambres d'agriculture et 35 dossiers sont en cours d'analyse.

15 entreprises ont obtenu des aides financières pour améliorer les conditions au travail, l'hygiène et la sécurité de leurs salariés. Le service Santé Sécurité au Travail apporte également son expertise en accompagnant des projets d'aménagement de matériel de contention (ovins, bovins) qui se veulent des vitrines pour l'ensemble de la profession.

## Prévenir pour limiter les risques : des enjeux de santé publique

### Comment ?

La Commission Santé et Territoires met en œuvre sur l'ensemble de la Picardie la politique de santé impulsée par le Conseil d'Administration. Elle a été fortement sollicitée par l'Agence Régionale de Santé pour apporter son expertise et sa connaissance des territoires ruraux.

Pour coordonner les actions de prévention sur l'ensemble du territoire et capitaliser sur les actions innovantes, la MSA de Picardie s'est également dotée d'un plan régional de prévention.

## Pour quels résultats ?

Les initiatives des élus en faveur des actions de prévention du cancer du sein (Octobre Rose) et du cancer colorectal (Mars Bleu) ont permis de positionner le régime agricole en tête de la participation au dépistage organisé (+ 5 % de participation par rapport aux autres régimes). L'organisation des Instants Santé reste un axe important de la prévention. Près de 60 séances sont organisées chaque année. A ce jour, près de 8 000 ressortissants agricoles en ont bénéficié. Cette expertise de la MSA de Picardie est reconnue au travers du partenariat avec l'Agence Régionale de Santé, pour contribuer à la stratégie nationale de santé. Elle a permis l'accompagnement d'une maison de santé pluridisciplinaire, de deux réseaux gérontologiques et du suivi de sept hôpitaux locaux.

## Unifier la politique d'Action Sanitaire et Sociale pour accompagner les plus fragiles

### Comment ?

Le plan régional d'Action Sanitaire et Sociale définit des populations cibles (enfance et famille, jeunes, personnes âgées et handicapées). Il se positionne sur deux priorités : la précarité et la santé. Il constitue également un guide pour les travaux des administrateurs pour tous les dossiers stratégiques qui ont été conduits.

Pour la déclinaison du plan, le Comité Paritaire d'Action Sanitaire et Sociale a proposé à la Commission de la Vie Institutionnelle et au Conseil d'Administration d'associer les délégués en constituant des groupes projets considérant que les délégués étaient au plus prêt des préoccupations quotidiennes de nos populations. Et donc les plus aptes à y apporter des réponses adaptées et sur mesure. Cette nouveauté dans la déclinaison du plan a été particulièrement appréciée par les délégués qui se sont et se mobilisent encore pour mettre en place leur projet.

## Pour quels résultats ?

### ● En faveur des jeunes

Les partenariats avec les Maisons Familiales et Rurales et avec les centres sociaux ruraux se sont développés et régionalisés. Près de 3 900 jeunes picards par an bénéficient d'une aide aux vacances ou aux loisirs par l'intermédiaire de MSA Services.

### ● En faveur des familles

La MSA de Picardie s'est intégrée aux protocoles départementaux Conseil Général/Caisse d'Allocation Familiale afin d'apporter une aide aux familles lors d'événements familiaux (naissance, décès,...). Chaque année 150 familles bénéficient de ce dispositif.

### ● En faveur des personnes âgées

Un partenariat s'est construit avec la CARSAT (Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail) et le RSI (Régime Social des Indépendants) autour du DIREVP (Dispositif Inter Régime d'Evaluation et de Prévention) qui permet une évaluation des besoins et l'adaptation des interventions au domicile grâce à la mise en place d'un panier de services.

## Editorial

## 2010 - 2015, 5 ans d'actions pour convaincre



Voilà le titre que j'ai souhaité donner à notre Assemblée Générale 2014 car nous arrivons aux termes de notre mandat 2010-2015.

Ce bilan, le rapport mutualiste, le livret des élus, la table ronde organisée, sont tous orientés sur ce thème car ils sont autant d'illustrations qui éclairent ce que vous avez fait depuis 2010.

Le réseau des délégués de la MSA de Picardie et son foisonnement d'idées pour animer nos territoires, y compris les plus ruraux, incarne le dynamisme de notre mode de gouvernance unique. La multitude des actions que vous avez conduites depuis 5 ans, m'ont amené, avec le 1<sup>er</sup> Vice-président, Thierry Manten, et les membres du Conseil d'Administration, à devoir faire des choix pour n'en mettre en lumière que certaines. Ainsi, les divers supports de communication réalisés valorisent les décisions et les

actions les plus emblématiques et les plus représentatives de votre engagement au service de nos adhérents et de votre fidélité à nos valeurs. Nos valeurs de Mutualiste, de Responsabilité, de Solidarité et de Proximité, nous pouvons en être fiers. Elles portent en elles ce que nous sommes aujourd'hui et rendent pérenne ce que nous serons demain.

Ce bilan n'est bien sûr pas exhaustif, -mais et je plagie volontairement notre slogan MSA,- je vous fais le bilan de l'essentiel, car il vous appartient, dans l'avenir, d'en écrire le plus encore. Demain, en 2015, nous prendrons à nouveau notre destin en main pour démontrer toute la raison d'être et la légitimité de notre régime de protection sociale basé sur la démocratie sociale.

**Bernard VAN HEULE,**  
Président de la MSA de Picardie



# Nos valeurs en actions

## Mutualisme

La Commission de la Vie Institutionnelle et de la Formation, l'expression du Mutualisme. Présidée par Michel Morel, la Commission de la Vie Institutionnelle et de la Formation est l'instance d'expression du mutualisme. L'ensemble des membres a su impulser une dynamique au sein du réseau des délégués en les associant directement à l'élaboration et à la déclinaison de grands projets. L'un des plus ambitieux, des plus mobilisateurs et des plus impliquants au sein du réseau de délégués est l'élaboration puis la déclinaison opérationnelle du plan régional d'Action Sanitaire et Sociale.

### Comment ?

Lors des assemblées de secteur de 2011, vous, délégués MSA, avez proposé des axes de travail correspondant à des difficultés que vous aviez identifiées sur vos territoires. Vous avez relevé le défi de construire des réponses sur mesure et en partenariat pour améliorer la situation.

### Pour quels résultats ?

16 groupes projets associant 180 délégués ont été mis en place. 3 ont réorienté leur projet sur des actions prioritaires et 13 poursuivent leur travail. Aujourd'hui, ils continuent à mobiliser près de 100 délégués après une période de formation et de définition du projet. Au total, les groupes ont mis en place 20 actions de prévention santé auprès des jeunes, d'aide aux aidants, d'accompagnement des situations difficiles en agriculture (stress et isolement) ou encore de

lutte contre l'isolement et pour le maintien à domicile des personnes âgées.

## Responsabilité

Adapter l'organisation de la caisse, optimiser la gestion des fonds publics, offrir un haut niveau de service : une Responsabilité qu'ensemble nous avons prise. Pour assurer l'avenir de la MSA de Picardie, le Conseil d'Administration a su prendre des décisions politiques importantes comme celle de réorganiser les services de la caisse et de revisiter notre maillage territorial pour assurer notre présence partout mais en prenant en compte les contraintes qui pèsent sur la direction de la caisse et sur l'utilisation des finances publiques. La Direction Générale a su prendre les bonnes décisions de gestion afin de garantir la validation des comptes, donc de la certification de notre régime.

### Comment ?

L'ensemble des services de la caisse a été organisé par pôle de compétences sur les sites de Laon, Beauvais et Amiens et cela dans le respect des équipes et des compétences développées dans chaque département. La politique de proximité a été repensée. Elle s'est traduite par une rationalisation de l'utilisation des locaux, une optimisation du temps de travail et une professionnalisation des équipes. L'offre de service s'est adaptée avec un centre de contacts téléphonique régional, 13 agences d'accueil, une adresse postale unique et le développement d'un bouquet de services en ligne sur

Internet pour répondre aux modes d'entrée en contact «nomades». 57 services sont accessibles et permettent d'effectuer 42 démarches en ligne.

### Pour quels résultats ?

La MSA de Picardie et plus largement le régime agricole ont leurs comptes certifiés. Cela prouve le haut niveau de Responsabilité du binôme élu/Administratif dans un contexte où il appartient à la direction de la caisse d'optimiser les moyens pour, tout à la fois, assurer nos missions de service public, sécuriser le fonctionnement de l'entreprise et apporter un haut niveau de service.

## Solidarité

Des instances politiques pour mettre en oeuvre la Solidarité. Trois instances, la Commission Economique et Sociale, la Commission de Recours Amiable, le Comité Paritaire d'Action Sanitaire et Sociale sont les garants de la mise en oeuvre -juste et équitable- de la Solidarité envers les familles et les entreprises les plus durement touchées par des crises.

### Comment ?

Les commissions ont su effacer les barrières départementales pour constituer une Commission Economique et une Commission Sociale Régionale. Ces deux instances importantes dans le fonctionnement de la Commission de Recours Amiable et du Comité Paritaire d'Action Sanitaire et Sociale assurent la prise en compte des spécificités départementales.

Les échanges au sein de ces deux commissions enrichissent la connaissance de tous et la prise de décision collégiale dans des dossiers complexes et souvent de dimension humaine importante et urgente. Dans leurs décisions, les deux commissions régionales ont toujours eu à l'esprit d'assurer sur l'ensemble du territoire une équité dans le traitement des dossiers individuels.

### Pour quels résultats ?

Au cours du mandat, la MSA de Picardie a soutenu 1 600 exploitations ou entreprises en difficulté pour un montant global de 3,4 millions euros. Dans le même temps, la MSA a accompagné près de 38 000 personnes afin de leur permettre d'affronter les difficultés quotidiennes pour un montant

total d'aides attribuées de 14 millions d'euros.

## Proximité

Organiser le réseau de délégués pour rester dans la Proximité avec nos adhérents

Etre délégué MSA, c'est être un acteur de proximité qui se situe entre les services de la caisse et nos adhérents et qui connaît leurs préoccupations. Cela est d'autant plus vrai, puisque vous êtes vous-même, adhérent de la MSA. Mais, pour vous permettre d'assurer ce rôle de relais, il était nécessaire d'organiser le réseau des délégués.

### Comment ?

Pour assurer une présence politique sur chacun des départements, nous avons

mis en place les Comités Départementaux. Ils alimentent la réflexion du Conseil d'Administration, représentent la MSA de Picardie dans différentes instances et plus particulièrement dans le cadre de l'inter régime. Néanmoins et en dépit de ces représentations, les membres des Comités Départementaux restent avant tous des élus de terrain proches des adhérents.

### Pour quels résultats ?

Les Comités Départementaux assurent la présence de la MSA dans près de 37 instances. Cela correspond à :

- 98 représentations sur l'ensemble de la région,
- 83 participation à des réunions.



# Nos instances en actions

## Promouvoir la santé sécurité au travail : préserver le capital humain

### Comment ?

L'action la plus innovante que les Comités de Protection Sociale des Salariés et des Non Salariés

retiennent sur ce mandat est la mise en place d'un partenariat avec les distributeurs d'électricité et les chambres d'agriculture sur les risques électriques. Trop d'accidents, dont certains très graves, sont survenus en raison des lignes électriques qui traversent les exploitations

agricoles. Cette convention signée historiquement dans le département de l'Aisne a été généralisée aux départements de l'Oise et de la Somme. Elle permet d'accompagner les entreprises qui s'engagent dans la réduction de ce risque. Il existe aussi d'autres dispositifs, comme les contrats de